

SARL J.GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 2.408.382,20 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES
ANNEXES

Le 16 octobre 2019

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 2.408.382 Euros

32 bis/34, boulevard de
PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 6-« Faits marquants de l'exercice » et 10.3 « événements postérieurs à la clôture » .

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,
Le 16 octobre 2019



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

GROUPE MASTRAD

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2019**

GROUPE MASTRAD

32 bis - 34 boulevard de Picpus
75012 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
5.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	9
5.2.1	METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.2.2	METHODES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	9
5.2.3	ECARTS D'ACQUISITION	10
5.2.4	DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
5.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	10
5.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10
5.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
5.3.3	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	11
5.3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11
5.3.5	STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	12
5.3.6	CREANCES ET DETTES	12
5.3.7	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12
5.3.8	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12
5.3.9	IMPOTS SUR LES BENEFICES	12
5.3.10	PROVISIONS	13
5.3.11	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	13
5.3.12	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT	14
5.3.13	RESULTAT PAR ACTION	14
6	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	15

6.1	ACTIVITE.....	15
6.2	CONTINUITE D'EXPLOITATION.....	16
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	17
7.1	SECTEURS D'ACTIVITE.....	17
7.2	VARIATION DE PERIMETRE AU 30/06/2019.....	17
7.3	ORGANIGRAMME AU 30/06/2019.....	17
7.4	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	18
8	COMPARABILITE DES COMPTES.....	18
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES ET D'EVALUATION.....	18
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....	19
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	19
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	20
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	20
9.4	STOCKS ET EN-COURS.....	21
9.5	VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE.....	21
9.6	DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES VMP.....	22
9.7	CAPITAUX PROPRES.....	22
9.7.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	22
9.8	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	22
9.9	IMPOTS DIFFERES.....	23
9.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	23
9.10.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	23
9.10.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES.....	23
9.10.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX.....	23
9.10.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES.....	23
9.11	AUTRES PASSIFS A COURT TERME.....	23
9.12	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	24
9.12.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	24
9.12.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	24
9.13	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	24
9.14	RESULTAT FINANCIER.....	25

9.15	RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
9.16	IMPOT SUR LES BENEFICES	26
9.16.1	ANALYSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES:	26
9.16.2	PREUVE D'IMPOT.....	26
9.17	EFFECTIF.....	27
10	AUTRES INFORMATIONS.....	27
10.1	IMMOBILISATIONS	27
10.1.1	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	27
10.1.2	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	27
10.2	CHIFFRE D'AFFAIRES	28
10.2.1	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	28
10.2.2	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	28
10.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
10.4	DIRIGEANTS.....	29
10.5	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	29
10.6	ENTITES AD HOC	29
10.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	29

1 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
Actif immobilisé	1 177	1 208	
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	302	353	9.1
Immobilisations corporelles	771	731	9.2
Immobilisations financières	104	125	9.3
Actif circulant	3 064	4 083	
Stocks et en-cours	1 961	2 042	9.4
Clients et comptes rattachés	335	828	9.5
Autres créances et comptes de régularisation	664	801	& 9.6
Valeurs mobilières de placement	0	2	
Disponibilités	105	410	
TOTAL	4 241	5 291	

PASSIF (En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	1 228	2 292	
Capital	2 408	2 061	9.7
Primes	10 910	10 547	
Réserves et résultat consolidé	(11 472)	(9 794)	
Ecart de conversion	(618)	(522)	
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	194	40	9.8
Dettes	2 819	2 960	
Emprunts et dettes financières	1 044	111	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 255	1 440	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	519	1 410	
TOTAL	4 241	5 291	

2 Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018	Note n°
Chiffre d'affaires	5 268	5 687	10.2
Autres produits d'exploitation	327	162	
Achats consommés	(2 897)	(3 015)	
Charges de personnel	(1 180)	(1 483)	
Autres charges d'exploitation	(2 780)	(2 839)	
Impôts et taxes	(50)	(46)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(269)	(453)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 581)	(1 988)	
Charges et produits financiers	(14)	(161)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(1 596)	(2 150)	
Charges et produits exceptionnels	(149)	216	9.15
Impôts sur les résultats	67	94	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 678)	(1 840)	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 678)	(1 840)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net (part du groupe)	(1 678)	(1 840)	

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 678)	(1 840)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 678)	(1 840)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	431	273
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 246)	(1 567)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	(466)	754
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 712)	(813)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(262)	(353)
Cession d'immobilisations	20	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(242)	(353)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	710	1 704
Emissions d'emprunts	1 000	0
Remboursements d'emprunts	(60)	(231)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 650	1 473
VARIATION DE TRESORERIE	(305)	307
Trésorerie d'ouverture	408	101
Trésorerie de clôture	102	408
Incidence des variations de cours des devises	1	(1)

4 Variation des capitaux propres – part du groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Affectation du résultat 30/06/2017			(2 633)	2 633		
Résultat 30/06/2018				(1 840)		(1 840)
Augmentation de capital	712	991				1 704
Ecart de conversion					52	52
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292
Affectation du résultat 30/06/2018			(1 840)	1 840		
Résultat 30/06/2019				(1 678)		(1 678)
Augmentation de capital	347	363				710
Ecart de conversion					(95)	(95)
Situation à la clôture 30/06/2019	2 408	10 910	(9 794)	(1 678)	(618)	1 228

5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

5.2 Modalités de consolidation

5.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère Mastrad SA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Mastrad SA a une influence notable sont mises en équivalence.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation est précisée en note 7.4 « Liste des sociétés consolidées ».

5.2.2 Méthodes de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

Néanmoins, depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

5.2.3 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

5.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2019 d'une durée de 12 mois.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrad sont les suivants :

5.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

- Frais de recherche et développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans

5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durée</i>
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

5.3.3 Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Ce retraitement ne s'applique qu'aux contrats dont le montant est significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

5.3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

5.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

5.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

5.3.8 Subventions d'investissement

Lorsque le Groupe en perçoit, les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif,
- Étalement au compte de résultat consolidé.

5.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

5.3.10 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2019	30/06/2018
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	0,77%	1,45%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

5.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6 Faits marquants de l'exercice

6.1 *Activité*

Mastrad Inc :

Depuis le dernier exercice, Janus, société spécialisée dans le développement des marques étrangères aux Etats-Unis assure désormais la distribution des produits Mastrad. La phase d'adaptation a été plus longue que prévue et a encore impacté les résultats de cette année. Un directeur commercial à plein temps a été recruté au mois de février 2019, avec comme objectif prioritaire la gamme « m'technologie », et déjà des référencements prometteurs ont pu être enregistrés.

Mastrad SA : Le début de l'exercice 2018-2019 a été marqué par le lancement de la première sonde de cuisson connectée brevetée, totalement sans fil, « meat'it », innovation majeure dans le domaine de la mesure et du contrôle de la température.

Le salon Maison & Objets de septembre 2018 a servi de tremplin officiel au lancement en France de « meat'it », ainsi que de M'control, sonde de cuisson et de surface, toutes deux fers de lance d'une toute nouvelle génération de produits technologiques à venir prochainement. Les premières livraisons de « meat'it » ont été faites pendant l'été, et les premiers grands référencements mis en place au cours du premier semestre, confirmant la pertinence du lancement du produit avec une très bonne réceptivité auprès des consommateurs.

En avant-première du salon de Francfort en février 2019, l'attribution par le CES de Las Vegas d'un prix de l'innovation pour meat-it, ainsi que l'obtention de 4 autres prix de design dont le fameux Red Dot Award, ont contribué en France comme aux Etats-Unis à de bons résultats sur le deuxième semestre. En effet, alors que l'activité était sensiblement en retrait au premier semestre, les chiffres d'affaires réalisés au cours du second semestre ont permis de compenser une grande partie du retard qui avait été pris.

Enfin, la signature en avril 2019 d'un contrat de distribution sur plusieurs années avec un partenaire industriel majeur et de taille internationale, sur notre sonde « meat'it », vient récompenser les développements et les investissements effectués jusqu'à présent sur nos produits connectés et notre catalogue m'technologie, laissant entrevoir de très belles perspectives de chiffres d'affaires sur les exercices à venir.

6.2 Continuité d'exploitation

Le Groupe est toujours dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation

7 Périmètre de consolidation

7.1 Secteurs d'activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

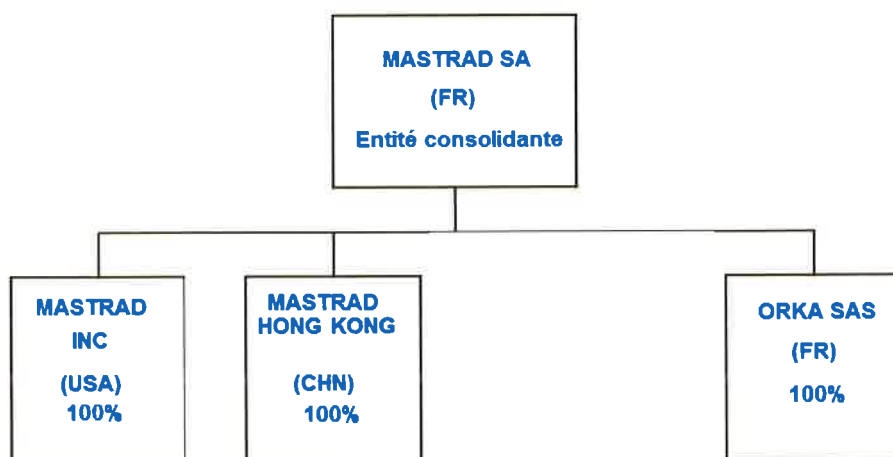
- La conception et la distribution d'accessoires culinaires,
- La vente de détail d'accessoires culinaires,

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2 Variation de périmètre au 30/06/2019

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur le semestre.

7.3 Organigramme au 30/06/2019



7.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2018	Méthode de consolidation 30/06/2019	% d'intérêts consolidés 30/06/2018	% d'intérêts consolidés 30/06/2019	% de contrôle consolidé 30/06/2018	% de contrôle consolidé 30/06/2019
Mastrad SA	B 394 349 773	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Mastrad Inc	C 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Orka SAS	753 575 554	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables et d'évaluation

Aucun changement comptable et d'évaluation n'a été effectué au cours de l'exercice.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Autres variations	30/06/2019
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition	379			(379)	
Frais de recherche et développement (1)	423	13		-	436
Concessions, brevets, licences	617			38	655
Autres immobilisations incorporelles	17			-	17
Avances et acomptes versés	291			(62)	229
Total	1 727	13		(403)	1 338
Amortissements / Dépréciations					
Ecart d'acquisition	(379)			379	
Frais de recherche et développement	(390)	(12)		-	(402)
Concessions, brevets, licences	(589)	(27)			(616)
Autres immobilisations incorporelles	(16)	(1)		(0)	(17)
Avances et acomptes versés					
Total	(1 374)	(40)		379	(1 036)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition				-	
Frais de recherche et développement	33	1		-	34
Concessions, brevets, licences	28	(27)		38	39
Autres immobilisations incorporelles	1	(1)		(0)	
Avances et acomptes versés	291			(62)	229
Total	353	(27)		(24)	302

(1) Voir note 5.3.1.

9.2 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	30/06/2019
Valeurs brutes						
Installations techniques, mat. & out.	2 528	314			24	2 865
Autres immobilisations corporelles	1 209	18		6		1 233
Autres immo. corp. en crédit-bail			(102)			179
Avances et acomptes	281					
Total	4 018	332	(102)	6	24	4 278
Amortissements						
Installations techniques, mat. & out.	(2 213)	(177)				(2 391)
Autres immobilisations corporelles	(1 074)	(37)		(5)	(0)	(1 116)
Autres immo. corp. en crédit-bail						
Avances et acomptes						
Total	(3 287)	(214)		(5)	(0)	(3 507)
Valeurs nettes						
Installations techniques, mat. & out.	314	137			24	475
Autres immobilisations corporelles	135	(19)		1	(0)	117
Autres immo. corp. en crédit-bail			(102)			179
Avances et acomptes	281					
Total	731	118	(102)	1	24	771

9.3 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2019
Valeurs brutes					
Titres Participation non conso	2 056				2 056
Créances rattachées à des participations	350				350
Autres immobilisations financières (1)	253	21	(20)	1	255
Titres mis en équivalence					
Total	2 658	21	(20)	1	2 660
Provisions pour dépréciation					
Titres Participation non conso	(2 056)				(2 056)
Créances rattachées à des participations	(350)				(350)
Autres immobilisations financières	(128)	(23)			(151)
Titres mis en équivalence					
Total	(2 534)	(23)			(2 558)
Valeurs nettes					
Titres Participation non conso					0
Créances rattachées à des participations					
Autres immobilisations financières (1)	125	(2)	(20)	1	104
Titres mis en équivalence					
Total	125	(2)	(20)	1	104

(1) Incluant les dépôts et cautionnements correspondant aux contrats d'affacturage (29 K€).

9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2019
Valeurs brutes					
En-cours et services	8				8
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 941		(280)	13	2 674
Total	2 949		(280)	13	2 682
Provisions pour dépréciation					
En-cours et services					
Marchandises	(906)		192	(7)	(721)
Total	(906)		192	(7)	(721)
Valeurs nettes					
En-cours et services	8				8
Marchandises	2 034		(88)	7	1 953
Total	2 042		(88)	7	1 961

9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	139	43	43	-
Clients et comptes rattachés (1)	1 289	808	808	-
Comptes-courants débiteurs	907	907	907	-
Débiteurs divers	332	305	305	-
Charges constatées d'avance	332	316	316	-
Total	2 998	2 379	2 379	

(1) Depuis septembre 2015, et jusqu'au 30 juin 2019, la société Mastrad SA a eu recours à des cessions de créances auprès d'un organisme de factoring. Au 30 juin 2019, l'en-cours des créances cédées était de 430 K €.

9.6 Dépréciation de l'actif circulant et des VMP

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	30/06/2019
Clients et comptes rattachés	(461)	(12)	0	-	(473)
Stocks Marchandises	(906)	-	192	(7)	(721)
Débiteurs divers	-	-	-	-	-
Comptes courants	(907)	-	(0)	-	(907)
Valeurs mobilières de placement	(133)	(0)	15	-	(119)
Total	(2 408)	(13)	207	(7)	(2 220)

9.7 Capitaux propres

9.7.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2019, le capital social se compose de 17 202 730 actions d'une valeur nominale de 0,14 euros chacune.

9.8 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	Dotations	Reprises	30/06/2019
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	17	2	-	19
Provisions pour litiges	-	175	-	175
Autres provisions pour risques et charges	23	-	(23)	-
Total	40	177	(23)	194

(1) Les provisions pour indemnités de départ à la retraite de Mastrad SA s'élèvent à 19 K€.

9.9 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2019, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

9.10 Emprunts et dettes financières

9.10.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	100	1 040	-	1 040	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	7	2	2	-	-
Concours bancaires courants	4	3	3	-	-
Total emprunts et dettes financières	111	1 044	4	1 040	

9.10.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.10.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.10.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 an
Fournisseurs	1 440	1 255	1 255	-	-
Avance Acomptes reçus sur commandes	31	3	3	-	-
Dettes fiscales et sociales	398	324	324	-	-
Comptes Courants Crédeurs	246	77	77	-	-
Dettes diverses	734	116	116	-	-
Total autres passifs à court terme	2 849	1 774	1 774		

9.12 Engagements hors-bilan

9.12.1 Engagements donnés

Au 30 Juin 2019, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 17 k€ chez Mastrad SA.

9.12.2 Engagements reçus

Néant

9.13 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Reprises de provisions d'exploitation	192	65
Total reprises d'amortissements et de provisions	192	65
Dotations aux provisions d'exploitation	(15)	(187)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(254)	(266)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(269)	(453)

9.14 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Produits financiers		
Autres Produits de participation		21
Gains de change	130	23
Revenus des Aut.Cré. et Val.mob.pla	2	0
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	37	74
Autres produits financiers		14
Total	169	132
Charges financières		
Pertes de change	(28)	(114)
Intérêts et charges assimilées	(70)	(63)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	(23)	(97)
Charg.nettes sur cession Val.mob.pla	(48)	
Total Autres Charges Financières	(14)	(19)
Total	(184)	(294)
Résultat financier	(14)	(161)

9.15 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54	159
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	65	75
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions et transferts de charges		233
Total	119	466
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	(5)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(92)	(9)
Autres Charges exceptionnelles	(0)	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(175)	(237)
Total	(268)	(250)
Résultat exceptionnel	(149)	216

9.16 Impôt sur les bénéfices

9.16.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible - Charge	67	94
Impôts différés - Produit		
Total	67	94

9.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

<i>Rationalisation de l'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
Résultat net des sociétés intégrées	(1 678)
Impôts sur les résultats fiscaux	67
Impôts différés latents	0
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	67
Résultat avant impôts	(1 745)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	488
Différence d'impôt	(422)

<i>Analyse de cette différence d'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	86
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(217)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	0
- Crédits d'impôts	91
- Différences permanentes	(382)
- Société mise en équivalence	
Total	(422)

9.17 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres et équivalents	19	17
Employés	6	11
Total	25	28

10 Autres informations

10.1 Immobilisations

10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 145	1 152
Vente de détail d'accessoires culinaires	32	57
Total	1 177	1 208

10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2 Chiffre d'affaires

10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
Conception et distribution d'accessoires culinaires	4 687	5 020
Vente de détail d'accessoires culinaires	581	667
Total	5 268	5 687

10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018
France	3 256	3 515
Europe	848	916
Asie	448	483
Amerique	622	671
Reste du monde	95	102
Total	5 268	5 687

10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Afin de poursuivre notre stratégie de développement de produits de l'IoT de la cuisine et de l'organisation ménagère, nous avons recruté un Ingénieur électronicien supplémentaire ainsi qu'un technicien testeur. Dans le même temps, nous avons engagé un partenariat avec une solide équipe de développeurs d'applications pour la partie software de nos produits connectés. Les premières facturations (environ \$100K) de services et d'outillage avec notre client industriel majeur ont eu lieu durant l'été.

Nous avons procédé en Septembre à une augmentation de capital réservé de 720k€, entièrement souscrite par notre actionnaire Nextstage

10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

10.6 Entités ad hoc

Néant.

10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2019
Mastrad SA :	22
Mastrad INC :	2
ORKA:	2
Philippe Guillard :	26
Mastrad SA :	15
J.GRENOUILLET	15
Mastrad INC :	4
Frazer :	4
Mastrad HK :	3
S.liu ans co :	3
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	48